

Intermarché et zone commerciale du BOSC



Quelles garanties ?

Un intermarché de 2 000 m², deux surfaces vêtements et chaussures, une galerie marchande, un parking de 11 000 m², une station-service, une aire de deshuilage de caravane, 29 lots à bâtir, 120 000 tonnes de déblais ...-

Une deuxième enquête publique est ouverte !

Le comité local du NPA du Lodévois s'inquiète fortement des projets gigantesques au Bosc, si le développement commercial envisagé peut être considéré comme un mal nécessaire pour le développement économique de notre région, qu'en est-il des garanties de ce projet ?

Quelles garanties en général ?

Alors que les travaux de terrassement sont terminés et que l'armature est quasiment finie, l'enquête d'utilité publique (qui donne accord au permis de construire) est annulée et une deuxième enquête est ouverte ! La raison de l'annulation de la première enquête est dans le registre de la deuxième, la sous-préfecture ne voulant pas communiquer avant...

Quelles garanties pour Lodève en général ?

Ce projet s'articule essentiellement sur le flot de touristes de l'A75 (1 million annuel annoncé) et un commerce de passage. Quelle revitalisation du centre ville en contrepoint, et si ressources il y a, qu'est-il prévu ?

Quelles garanties pour l'argent public ?

Les frais de voirie, d'investissement, d'alimentation en eau,... sont intégralement à la charge des collectivités publiques ! Celles-ci prévoient de récupérer leur investissement par la collecte d'impôts fonciers estimés à 100 000 € annuels pour la mairie et de la taxe professionnelle pour la communauté de commune. Mais tous les frais ont-ils été réellement envisagés ? Le demi-échangeur devra être requalifié, l'impact environnemental aura un coût à terme, les calculs



sur l'eau – alimentation, évacuation - ont probablement été faits à la baisse...

Quelles garanties pour l'environnement ?

De gros investissements sont prévus dans un contexte fragile (600 m³ de réservoir d'eau potable (insuffisante), collecte des eaux fluviales, réservoir incendie, déblais considérables). Quelles garanties réelles pour les zones sous mesures de protection versant de la Lergue en Natura 2000 ou ripisylve en ZNIEFF ?



Quelles garanties pour l'emploi ?

Les 120 emplois annoncés sont déjà tombés à 40 pour la première tranche dont plus d'un tiers en CDD ! Qu'en est-il aussi de l'avenir des salariés actuels de NETTO ? Quel type d'emploi est proposé ? Quel

est le contrat avec Intermarché sur le long terme ?

A quand un village de vacances sur l'ancien site de la COGEMA ?

**Vous pouvez donner votre avis ou consulter le registre d'enquête
24 juin (matin) en mairie de Lodève - 3 juillet (am) en mairie du Bosc et C'EST TOUT !**

Réf.- enquête publique 2005 (arrêté préfectoral n°2005-III-100), arrêté préfectoral 30/04/2009

Contact NPA du Lodévois - 04-67-88-20-39 - 06-08-18-69-87 - comitenpa.lodevois@yahoo.fr